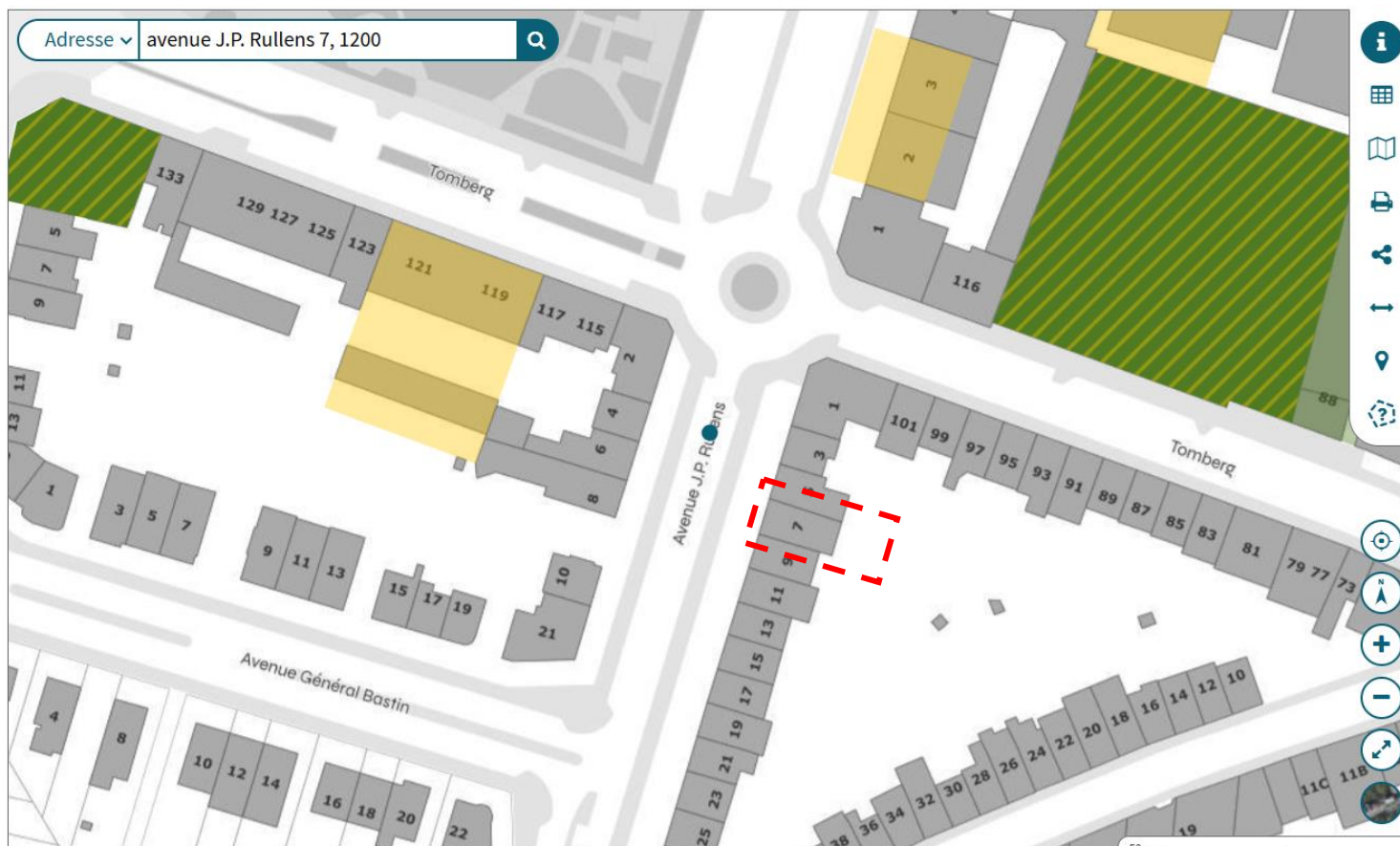




Etat du sol



La carte de l'état du sol reprend toutes les parcelles cadastrales pour lesquelles Bruxelles Environnement possède des informations vérifiées en lien avec la qualité du sol. Chaque parcelle inscrite à l'inventaire de l'état du sol relève d'une catégorie, qui tient compte de la présence d'une présomption de pollution et des éventuels études et travaux de traitement de la pollution du sol qui y ont été réalisés.

Attention: la carte de l'état du sol évolue quotidiennement en fonction des permis d'environnement délivrés, des accidents survenus et des études ou travaux de traitement de la pollution du sol réalisés.

Moins

Légende

- Catégorie 0
- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4
- Catégorie 0+1
- Catégorie 0+2
- Catégorie 0+3
- Catégorie 0+4